

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2018-19
---	---	-----------------

SEANCE DU 5 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES			Le 5 avril 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, , GIRARD François , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien , CORNESSE Jean Pierre , DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan , PAJOT Marc . Procuration : CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE Roselin Absents : PAJOT Marc, PAUVERT Yohan, BELORGEY Fabien. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12	

Date de la convocation
 29/03/2018
Date d'affichage
 06/04/2018

OBJET : REHABILITATION DES VOLETS DE L'ECOLE – ATTRIBUTION DU LOT

- Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D2018-12 relative à réhabilitation des volets de l'école.
- Après examen des différents devis transmis au cabinet « Les Ateliers Martin architectes et urbanistes » par les menuiseries Caillot-Barbirot, UBM et Torchin, il s'avère que :
 - pour la réhabilitation des volets l'entreprise la mieux disante est la Menuiserie Caillot-Barbillot sur la base du devis d'un montant HT de 4 200.00 € soit 5 040.00 TTC ;
 - pour l'acquisition de volets neufs en bois exotique, l'entreprise la mieux disante est la menuiserie Torchin sur la base d'un devis d'un montant HT de 12 780€ soit 15 336€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de retenir l'entreprise Menuiserie Caillot – Barbillot suivant le devis présenté d'un montant HT de 4 200.00 € soit 5 040.00 € TTC.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT